

ESQUISSES

Quand le budget explose

n°37
02



ARCHITECTURE NORDIQUE
Faut-il s'inspirer du Groenland?

**Innover sans perdre
de vue l'essentiel**

La gestion privée pour les architectes

Des conseils intègres et objectifs
pour une planification financière réussie.

Assistance dans l'achat ou
la vente d'un bureau

Stratégies fiscales
propres à votre profession

Solutions d'investissement
diversifiées et évolutives

REER collectif
pour vos employés



Contactez un conseiller



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

Actionnaire de fdp
depuis 1986

ESQUISSES

vol. 37, n° 2
été 2026

ÉDITORIAL

5 Parlons d'argent

actualités

BRÈVES

- 6 Hommage à un bâtisseur au langage architectural distinctif
- 7 Nouveau règlement : paiements et règlement rapides des différends

NOTES DE LA DIRECTION

8 Retour sur les réunions du CA des 20 février et 26 mars 2026

en couverture

10 Budget : des dépassements de coûts difficiles à contenir

prix et distinctions 2026

16 Et les lauréates et lauréats sont...

bourse de l'OAQ

20 Construction nordique : s'inspirer du Groenland, une bonne idée ?

aide à la pratique

CARNET D'INSPECTION

24 CNB 2020 – modifié Québec : rappel des principaux changements

CAPSULE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

28 Innover sans perdre de vue l'essentiel

STAGE

31 Étudier l'architecture à l'ère de l'intelligence artificielle

portrait

34 Médaille du mérite 2026 : Pierre Beaupré et Josette Michaud

37 TABLEAU DE L'ORDRE



◀ En couverture
Illustration: Romain Lasser

Village inuit d'Ivujiviq,
au Nunavik, dans le nord
du Québec
Photo: Maxime Mousseau



ESQUISSES

Magazine de l'Ordre des architectes
du Québec (OAQ)

MISSION Le magazine *Esquisses* a pour but d'informer les membres de l'OAQ des conditions de pratique de la profession d'architecte au Québec et des services de l'Ordre. Il vise également à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. Les produits, les méthodes et les services faisant l'objet d'annonces publicitaires dans *Esquisses* ne sont ni approuvés, ni recommandés, ni garantis par l'Ordre.

RÉDACTEUR EN CHEF Daniel Chrétien

CONSEIL ÉDITORIAL Christine Lanthier

COORDONNATRICE DE LA PRODUCTION Manon Valente

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO Gabrielle Ancil, Aurélia Crémoux, Emmanuelle Gril, Romain Lasser, M^e Marilou Lemire, Maxime Mousseau, Jean-François Venne

ARCHITECTES À LA RELECTURE Joanne Parent et Ange Sauvage

RÉVISEURE Stéphanie Lessard

CORRECTRICE D'ÉPREUVES Stéphanie Lessard

CONCEPTRICE GRAPHIQUE Amélie Beaulieu (Kokonut Design)

PUBLICITÉ AB Marketing | Ariane Charbonneau | ariane@abmarketing.ca | 438 869-6269

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS esquisses@oaq.com | **ABONNEMENT** oaq.com/magazine-esquisses/abonnement

DIRECTION ET PERSONNEL DE L'OAQ Rendez-vous à oaq.com, sous l'onglet « L'Ordre »

FRÉQUENCE Quatre fois l'an

TIRAGE 3325 exemplaires (L'exemplaire papier est offert aux membres de l'OAQ sur demande seulement.

La version électronique peut être consultée à oaq.com)

DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives Canada

CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE Imprimé sur du papier Rolland Enviro Satin 100 % recyclé. En comparaison avec une tonne de papier non recyclé, une tonne de ce produit permet d'épargner : 17 arbres / 62 078 litres d'eau / 2 500 kg d'émissions de gaz à effet de serre / 761 kg de déchets solides (données du fabricant)



**Prix du magazine
canadien: B2B 2025**

Médaille d'argent
dans la catégorie
Meilleur reportage
thématique: changement
climatique

Mention honorable
dans la catégorie
Meilleur article
de fond: professionnel



Le grand rendez-vous de l'architecture engagée

11 novembre 2026
Marché Bonsecours
asf-quebec.org/SDGA2026



ARCHITECTURE
SANS FRONTIÈRES
QUÉBEC

Parlons d'argent

PAR PIERRE CORRIVEAU, PRÉSIDENT

Les dépassements de coûts dans les projets de construction sont fréquents. Quand cela survient, l'architecte a tout avantage à faire partie de la solution et non du problème. C'est préférable pour sa réputation – et celle de toute la profession.

L'article 16 du Code de déontologie met la table : « L'architecte ne doit pas laisser croire au client que le budget dont ce dernier dispose est suffisant pour les travaux projetés sans en être lui-même raisonnablement certain. » Concrètement, il s'agit d'une obligation de moyens : il faut pouvoir démontrer qu'on a fait les démarches nécessaires pour avoir une assez bonne idée du prix de ce qu'on dessine. Toutefois, à moins d'avoir signé un contrat qui le stipule, l'architecte n'a pas l'obligation de faire une estimation en bonne et due forme. Voilà pour le cadre.

Cela dit, le client a tout intérêt à ce que les professionnels et professionnelles dont il retient les services poussent l'exercice aussi loin que possible – moyennant les honoraires en conséquence bien sûr. Pour éviter les mauvaises surprises, l'idéal serait donc de fournir une estimation à chaque remise officielle : à l'esquisse du projet, au préliminaire et au cours de l'avancement du projet définitif.

Il est vrai que nous n'apprenons pas cela dans les écoles d'architecture – ou si peu. Mais beaucoup d'entre nous ont compris l'importance de la dimension économique au cours de leur carrière et ont malgré tout réussi à bien la maîtriser. Pour les autres, il n'est jamais trop tard pour se perfectionner... ou bien s'entourer.

Maîtriser les coûts, qu'ils soient subis ou créés

Comme on le lit dans le dossier apparaissant en couverture, il peut s'en passer des choses durant les mois ou même les années qui séparent le

début de la fin d'un projet. Le prix des matériaux peut augmenter, de nouvelles conventions collectives peuvent faire grimper les coûts de main-d'œuvre, l'évolution de la réglementation peut exiger des modifications au projet... Ce sont là des coûts subis, qui n'ont rien à voir avec le projet ou la compétence de ses parties prenantes.

Or, on peut parfois les voir venir à temps et corriger le tir. Réviser son estimation de manière périodique permet d'informer son client lorsque nécessaire. On a alors la possibilité de réagir ensemble, par exemple en modifiant des matériaux, en simplifiant certains gestes ou en réduisant carrément la superficie du projet.

On ne contrôle pas les coûts subis. Par contre, les architectes contrôlent les coûts excédentaires créés par leurs propositions. On y trouve parfois les artifices, les ratios net/brut démesurés, les matériaux fastueux, les détails déraisonnablement complexes ou imposant des aller-retour de sous-traitants en chantier, les ajouts au programme qui ne répondent pas aux besoins exprimés, les « tant qu'à »... Il est important de se rappeler que le rapport qualité-prix existe aussi en architecture.

Bien utiliser les ressources

La qualité architecturale *intègre* la notion de rigueur budgétaire. Ainsi, l'optimisation de l'espace, qui est l'apanage des architectes, permet



de contrôler à la fois les coûts de construction et ceux d'exploitation à long terme. Rapprocher une fonction d'une autre qui lui est liée réduit non seulement la superficie des corridors, et donc le ratio net-brut, mais aussi le temps de déplacement, et donc les coûts de ressources humaines. La performance spatiale qui en résulte est une excellente façon de démontrer la valeur ajoutée des services d'architecture sans pour autant dénaturer un concept stimulant.

Si l'ensemble de la profession se montre soucieuse des contraintes économiques en continuant de promouvoir l'excellence, son expertise n'en sera que plus recherchée et par conséquent rentable, pour les uns comme pour les autres. ●

L'optimisation de l'espace, qui est l'apanage des architectes, permet de contrôler à la fois les coûts de construction et ceux d'exploitation à long terme.



◀ Résidence signée Jacques Coutu Architecte, à Saguenay

Photo: Cyrille Girard, Sotheby's

Hommage à un bâtisseur au langage architectural distinctif

Grand bâtisseur de la Révolution tranquille, l'architecte Jacques Coutu laisse derrière lui un riche héritage, en particulier au Saguenay, sa région natale.

PAR EMMANUELLE GRIL

Jacques Coutu a marqué le paysage architectural du Saguenay. Né en 1927 à Chicoutimi, il ouvre son cabinet 30 ans plus tard, après des études à l'École des beaux-arts de Montréal et un stage à Milan auprès du fameux architecte et designer Gio Ponti, considéré comme le père du modernisme italien. Au fil de voyages au Danemark et en Suède, il développe aussi un intérêt marqué pour

l'architecture scandinave, qui constitue une importante source d'inspiration pour lui. Son utilisation du bois et la façon dont il intègre ses bâtiments à leur environnement sont particulièrement représentatives de cette influence. Jacques Coutu, qui a placé l'audace au centre de sa pratique, est décédé en février dernier à l'âge de 98 ans.

Maude Thériault et Daniel Paiement, deux architectes de Chicoutimi qui l'ont bien connu, peuvent témoigner de son influence sur le patrimoine bâti de la région. « Il a utilisé de nouveaux matériaux et savait jouer avec les formes et la lumière. Il a osé sortir du cadre et apporter un souffle moderne significatif », souligne Maude Thériault. Daniel Paiement ajoute que Jacques Coutu a su innover en mariant le béton et le bois, notamment, donnant une touche distinctive à tous les bâtiments qu'il a conçus.



◀ Église de la paroisse Saint-Mathias, à Arvida, au Saguenay, dessinée par Jacques Coutu

Photo: CPRQ 2003

Il faut dire que cet architecte a commencé sa carrière pendant ce qui a été un véritable âge d'or pour l'architecture au Québec, alors qu'il fallait construire écoles, polyvalentes, universités ainsi que de nombreux bâtiments institutionnels, rappelle Yves Bergeron, architecte retraité qui fut son associé. « Il avait un style original, et aucune de ses créations n'était semblable aux autres. Chaque projet était unique », se souvient-il. On trouve ainsi sa signature dans le pavillon principal de l'Université du Québec à Chicoutimi, le Centre de recherche et de développement d'Arvida, l'École régionale Riverside d'Arvida, le Palais de justice d'Alma et les écoles secondaires Laure-Conan et Charles-Gravel à Chicoutimi.

Il a tout autant marqué le patrimoine religieux en concevant les plans d'églises, dont certaines sont inscrites au Répertoire du patrimoine culturel du Québec. On lui doit entre autres les églises Saint-Mathias, à Arvida, Saint-Luc et Sainte-Claire, à Chicoutimi, et Notre-Dame-de-la-Baie, à La Baie, de même que le Séminaire Marie-Reine-du-Clergé, à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, au Lac-Saint-Jean.

Habile pour s'affranchir des codes, Jacques Coutu possédait un style unique qui se reconnaît aussi dans de nombreuses résidences de la région. L'ancien ministre Sylvain Gaudreault, aujourd'hui directeur général du Cégep de Jonquière, habite d'ailleurs l'une d'elles. « Il est très représentatif de la Révolution tranquille, cette période où le Québec est en ébullition et en construction. Son œuvre, audacieuse, est le miroir d'une époque où la province se modernise et s'ouvre sur le monde », dit-il.

Jacques Coutu a d'ailleurs reçu la médaille de l'Assemblée nationale du Québec en 2019 des mains de Sylvain Gaudreault ainsi que le prix du Conseil canadien du bois pour son usage novateur de ce matériau. Il a également été nommé fellow de l'Institut royal d'architecture du Canada.

Passionné jusqu'à son dernier souffle, il dessinait encore des croquis 24 heures avant son décès. Sans contredit un professionnel qui avait l'architecture tatouée sur le cœur... ●

Nouveau règlement Paiements et règlement rapides des différends

Un nouveau règlement touchant les contrats publics est entré en vigueur le 8 septembre 2025. Il s'agit du Règlement sur les paiements et le règlement rapides des différends en matière de travaux de construction. Ce dernier vise à accélérer les paiements et à instaurer un mécanisme confidentiel de règlement des différends par un tiers décideur accrédité.



Pourquoi est-ce important pour les architectes ?

Les architectes sont susceptibles d'intervenir comme responsables de la surveillance des travaux et de la recommandation des paiements. Leurs décisions peuvent influencer la chaîne de paiement et, en cas de litige, le processus de règlement peut impliquer leur participation.

Les points clés du règlement

Calendrier de paiement obligatoire

Les organismes publics doivent respecter des délais précis pour payer les entrepreneurs et les sous-traitants.

Mécanisme rapide de règlement des différends

Un tiers décideur accrédité tranche les litiges en cours de projet, ce qui permet d'éviter des recours judiciaires longs et coûteux.

Application progressive

- **Depuis le 8 septembre 2025 :**
contrats \geq 750 000 \$ (bâtiment) ou \geq 2,5 M\$ (génie civil) ;
- **Depuis le 1^{er} janvier 2026 :**
seuils réduits à 500 000 \$ (bâtiment) et 1,5 M\$ (génie civil) ;
- **À partir du 1^{er} janvier 2027 :**
tous les contrats publics de construction, peu importe le montant.

Contrats concernés

- Ceux des organismes publics (ministères, organismes gouvernementaux) ;
- Ceux des organismes du réseau de la santé et des services sociaux ;
- Ceux des organismes du réseau de l'éducation ;
- Ceux des sociétés d'État et autres organisations visées par la Loi sur les contrats des organismes publics.

Exclusions

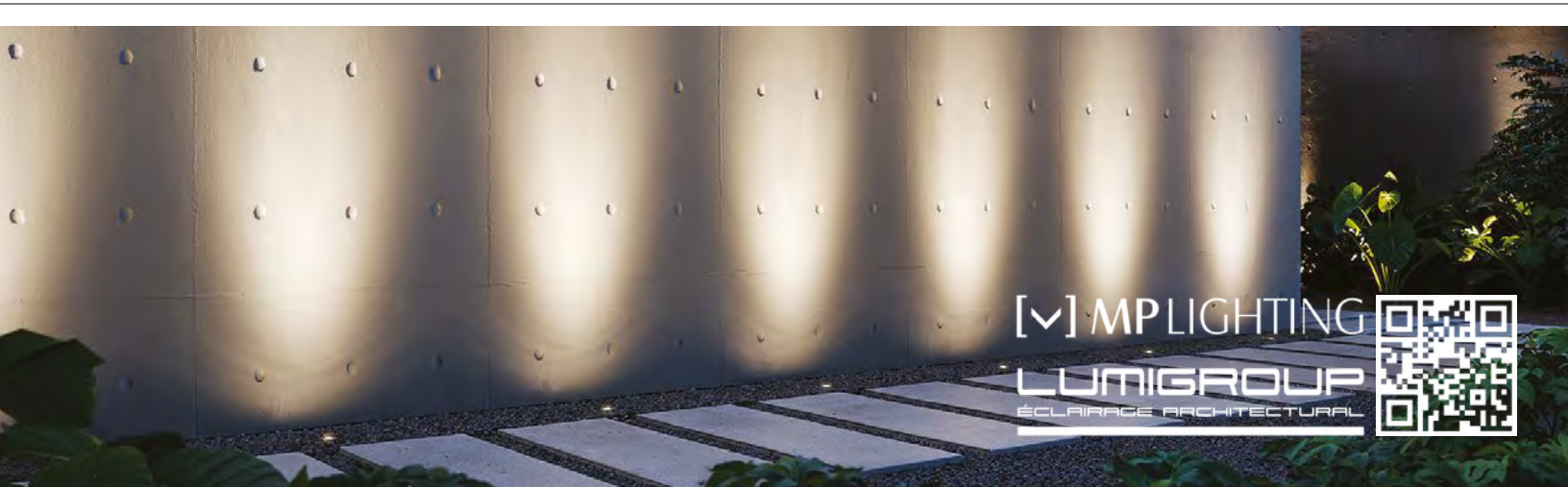
- Contrats privés ;
- Contrats non liés à des travaux de construction (ex. : services professionnels sans lien direct avec la réalisation des travaux).

Ce que vous devez retenir

- **Anticipez les effets contractuels :**
vérifiez vos clauses et informez-en votre clientèle ;
- **Faites preuve de proactivité :**
la collaboration et la transparence s'avèrent essentielles pour éviter les différends. ●

Sources

- Secrétariat du Conseil du trésor
- Guide sur le Règlement sur les paiements et le règlement rapides des différends en matière de travaux de construction
- Institut de médiation et d'arbitrage du Québec





Maison de
l'architecture,
de l'urbanisme et du
design à Montréal
Photo: David Boyer

Notes de la direction

Dossiers traités par le conseil d'administration
lors de ses réunions des 20 février et 26 mars 2026

Nouveaux administrateurs et administratrices

Sept nouveaux membres du conseil d'administration (CA) viennent prêter main-forte à trois comités.

- Comité d'admission: Marc-Antoine Pepin et Maxime Rochette, à titre de membres;
- Comité de la relève: Amine Abbou et Alexandra Lechasseur, à titre de membres;
- Conseil de discipline: Sébastien Carzunel, Jessy Favreau et Marie-Pier Germain, à titre de membres.

De son côté, Marthe Lacroix, présidente du comité de décision en assurance responsabilité professionnelle, a été reconduite dans ses fonctions.

Prix de l'Ordre: par ici les lauréates et lauréats!

Lors de sa séance du 26 mars, le CA a approuvé l'attribution des prix de l'Ordre, qui ont été remis à l'occasion du gala, tenu le 30 avril.

Pour connaître les lauréats et lauréates de 2026, vous pouvez consulter la section Prix et distinctions 2026, en page 16.

Affaires administratives

À cette même séance du 26 mars, le CA de l'Ordre a accepté, afin de refléter la structure organisationnelle actuelle, les modifications proposées à la Politique sur le partage des responsabilités telle que modifiée et l'abrogation des Règles d'éthique et de fonctionnement applicables au syndic et à ses relations avec le président, les administrateurs et les autres dirigeants de l'Ordre.

Toujours à cette réunion, le CA a adopté le plan d'effectifs 2026-2027 ainsi que le budget 2026-2027 de l'Ordre.

Affaires juridiques

Le CA a voté une résolution permettant à l'OAQ d'intenter une poursuite pénale pour exercice illégal de la profession d'architecte contre Architektur inc. relativement à huit infractions à la Loi sur les architectes et au Code des professions.

Pratique professionnelle

Conformément au Règlement sur l'inspection professionnelle des architectes (A-21, r. 10.2), le CA de l'Ordre a adopté, à sa séance du 20 février, le Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession (PSG) 2026-2027.

En vertu de ce programme, le volume de visites d'inspection sera augmenté de 20 % par rapport à l'exercice précédent. Suivant cette adoption par le CA, le contenu du PSG a été rendu public et peut être consulté sur le site de l'OAQ, sous l'onglet suivant: Surveillance générale de la profession.

Affaires d'assurance

Au cours de sa réunion du 20 février, le CA a consenti au maintien du tarif de la prime de base à 29 \$ pour l'exercice 2027-2028.

À l'occasion de cette même réunion, le CA a approuvé une majoration de 3 % du taux de la prime de la police complémentaire pour l'exercice 2026-2027. Cette majoration se traduira par une augmentation de 20 % de la surprime spécifique aux bâtiments du groupe C – Condo ainsi que par une hausse générale de 2 % des tarifs du Fonds.

Ces deux dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2026.

À la réunion du 26 mars, le placement du traité de réassurance pour l'exercice 2026-2027 a été avalisé par le CA. ●

FOYERS ÉLECTRIQUES LUXUEUX



Éntice™ NEFL42CFH



Allure™ Vertical 38 - NEFVC30H



Elevation X électrique - NEFB36LCD-MF | NEFB42LCD-MF

DÉCOUVREZ CE FOYER D'UNE INNOVATION INÉGALÉE.

Foyer électrique encastré Astound

Le foyer électrique Astound offre bien plus qu'un foyer classique, grâce à sa technologie intelligente intégrée. Grâce aux commandes vocales ou à l'application mobile, les propriétaires ont un contrôle inégalé sur leur foyer. Les couleurs de flamme et une technologie à étincelles reproduisent l'apparence d'un véritable feu. La nouvelle vitre rabattable permet aux propriétaires de changer d'ensemble décoratif en fonction des changements de décor ou d'intégrer des éléments de valeur sentimentale. La très grande surface de vision et le verre teinté offrent une expérience visuelle exceptionnelle et réduisent les reflets. Il fera sensation dans les maisons comme dans les espaces commerciaux.

Pour trouver un détaillant, visitez-nous au [napoleon.com](https://www.napoleon.com).

ASTOUND ENCASTRÉ

[NAPOLEON.COM](https://www.napoleon.com)

Napoleon est une marque de commerce du Groupe Wolf Steel inc. et est utilisée sous licence.





Des dépassements de coûts difficiles à contenir

Les dépassements de coûts dans les projets de construction sont source de préoccupation, en particulier dans le secteur public. Les causes de ces excès sont multiples et reposent en grande partie sur des problèmes de planification budgétaire et de collaboration entre les parties prenantes de l'industrie ainsi que sur la récente volatilité des prix.

PAR JEAN-FRANÇOIS VENNE
ILLUSTRATIONS DE ROMAIN LASSER



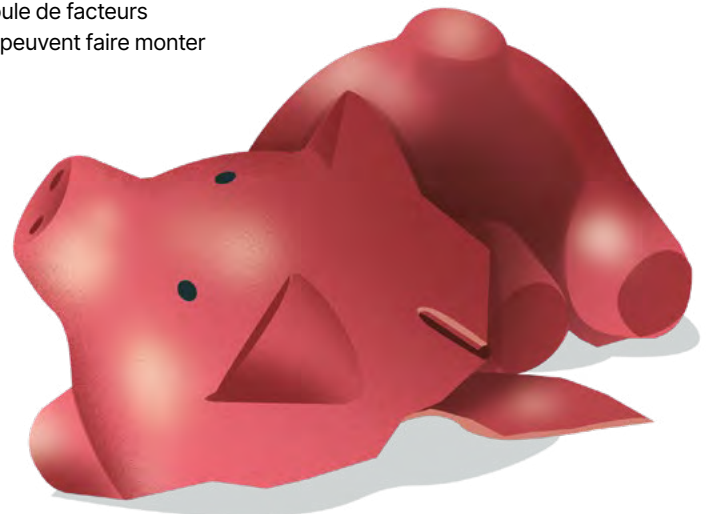
À la Société québécoise des infrastructures (SQI), les dépassements de coûts s'établissent à 2,1 milliards de dollars (G\$) au cours des 6 dernières années. Cela représente environ 12 % d'un budget de 17,7 G\$, signale Caroline Bourgeois, architecte, présidente-directrice générale de la société d'État, dont la mission consiste entre autres à soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure. « Certaines constructions ont excédé leur budget pendant cette période, mais près de la moitié l'ont respecté ou ont généré des économies », dit-elle.

La PDG souligne que le grand public prend souvent pour un budget le montant mentionné très en amont d'un projet, par exemple lors d'une annonce politique. Ça fait des manchettes spectaculaires quelques années plus tard quand le « vrai » budget dévoilé s'avère supérieur. « Nous établissons en réalité le budget lorsque le projet est prêt à passer en mode réalisation, explique-t-elle. C'est ce montant qui sert de référence. »

L'architecte X, qui a demandé l'anonymat pour pouvoir s'exprimer sans que ses propos ne soient associés à ses projets en cours, connaît bien cette réalité des budgets présentés trop tôt. Un projet annoncé avant d'être parfaitement ficelé continue d'évoluer. Les architectes doivent alors retourner à leur table à dessin pour s'ajuster à de nouvelles demandes. « Pendant ce temps, les prix augmentent sur le marché, mentionne cet associé dans un grand cabinet. Et lorsqu'on recalcule le budget, on se retrouve en dépassement de coûts. »

Quoi qu'en pense l'opinion publique, il demeure qu'une foule de facteurs difficiles à contrôler peuvent faire monter la facture finale.

Ainsi, les contrats comprennent généralement des sommes réservées pour couvrir certaines contingences. Cependant, il arrive qu'elles ne suffisent pas. « C'est particulièrement vrai quand on rénove un bâtiment existant, car on peut avoir de mauvaises surprises comme un système structural moins bon qu'estimé ou une mise aux normes plus exigeante que prévu », admet Eric Pelletier, architecte, associé principal Conception chez Lemay. →





L'évolution fréquente des normes et des règlements provinciaux engendre elle aussi des délais coûteux. Une situation que le monde municipal dénonce.

Prix en folie

Caroline Bourgeois estime qu'une partie des dépassements de coûts des dernières années a été causée par une hausse rapide des prix pendant l'intervalle entre l'adoption d'un budget et la publication des appels d'offres. Cette dynamique est fréquente dans le secteur public, où des projets prêts à aller de l'avant attendent un an, voire plus, avant de recevoir le feu vert.

Or, entre 2019 et le début de 2025, pendant que le taux d'inflation globale s'établissait à 17 %, les prix de la construction au Québec, eux, ont grimpé de plus de 65 %, selon une note du Mouvement Desjardins publiée en octobre 2025¹. Le coût des matériaux, la rareté de la main-d'œuvre, les hausses salariales et le manque de concurrence entre les fournisseurs, attribuable au grand nombre de projets, expliquent cette hausse vertigineuse.

Toutefois, selon la PDG de la SQI, la situation se stabilise. « C'est notamment plus compétitif sur le marché, avancée-elle. Nous recevions en moyenne 2,3 soumissions par appel d'offres en 2022, contre 4,2 en 2025. »

Le privé fonctionne autrement

Les projets privés, qui se réalisent plus rapidement, souffrent moins de la hausse des prix sur le marché, puisqu'ils y sont exposés moins longtemps. Les promoteurs se lancent dans la construction même si le budget

final reste un peu plus vague, estime l'architecte X. « Le risque augmente, mais il s'avère souvent payant, car ce rythme réduit certains dangers de dépassements de coûts. »

Accélérer la construction permet aussi aux entrepreneurs d'effectuer des ventes plus tôt – donc de générer des revenus – puisque les logements ou les locaux commerciaux seront plus rapidement mis sur le marché. Cela dit, l'architecte concède que les promoteurs privés ne sont pas redevables à l'ensemble des Québécois et Québécoises, contrairement à ceux du secteur public.

Des normes mouvantes

L'évolution fréquente des normes et des règlements provinciaux engendre elle aussi des délais coûteux. Une situation que le monde municipal dénonce. « Les coûts associés au respect de ces règlements augmentent et ont une répercussion sur le prix des projets et sur les dépassements de budgets pour les villes », souligne Guillaume Tremblay, président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Une étude réalisée par Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) pour l'UMQ² indiquait par exemple qu'entre 2015 et 2025, les changements réglementaires étaient responsables d'un quart de la hausse du coût de construction moyen dans le cas des casernes de pompiers et de près d'un tiers de celle concernant les chalets

de parcs. Les changements au Code de construction et au Code de l'énergie étaient surtout en cause. Le même rapport spécifie que retarder un projet de caserne de pompiers d'un an afin de l'adapter à une norme apparue après la conception gonfle son coût moyen de 5 %.

Des projets trop ambitieux?

La PDG de la SQI est d'avis que la surconception – le fait d'ajouter des éléments architecturaux trop raffinés par rapport aux besoins réels – peut aussi mener à des dépassements de coûts. L'étude de RCGT indiquait d'ailleurs que l'amélioration de la qualité architecturale était responsable de plus de 40 % de la hausse du coût de construction moyen pour les casernes de pompiers et les chalets de parcs entre 2015 et 2025. Dans le cas des casernes, on donne en exemple le fait que plusieurs d'entre elles sont certifiées LEED et sont dotées d'équipements modernes tels que des planchers radiants, des systèmes de captation des gaz d'échappement et des dortoirs séparés.

Martine Gévry, architecte, associée principale de Jodoin Lamarre Pratte architectes, reconnaît qu'il y a un équilibre à trouver dans les projets publics pour s'assurer de garder les coûts à un niveau raisonnable sans compromettre la qualité. « L'accent est souvent mis sur les coûts initiaux, mais si on néglige la qualité, on peut se retrouver avec un bâtiment qui coûte plus cher à opérer et à entretenir, ou qui s'use prématurément. Ce n'est pas considéré comme un dépassement de coûts, mais ça coûte quand même cher à l'État. »

Une industrie en retard

Pour Nicolas Labrie, architecte, fondateur de LabNco., les dépassements de coûts révèlent un manque d'intégration de la chaîne conception-budget-coordination-exécution. « Les dépassements de coûts viennent souvent d'un déficit de vision globale de la conception, des quantités de matériaux nécessaires, des prix et de la réalisation sur le chantier », lance-t-il.

Selon lui, l'important retard dans la transition vers le numérique de l'industrie de la construction et des services

professionnels empêche de faire les liens entre ces aspects. Il estime que la modélisation des données du bâtiment (BIM en anglais) reste surtout utilisée pour améliorer le dessin, et non comme une véritable infrastructure de données.

L'architecte X croit lui aussi au potentiel de la modélisation BIM pour mieux évaluer les budgets, mais considère cela difficile à appliquer en pratique. L'entrée de données dans la maquette numérique aux fins d'estimation représente une tâche très lourde et chronophage. « Ce n'est généralement pas compris dans les honoraires de base, souligne-t-il. Si les clients veulent un surplus de modélisation, la question de qui paiera pour ça se pose. »

Alors, comment faire mieux ?

Confier l'estimation aux bonnes personnes

Dans bien des projets, les estimations de coûts sont réalisées en amont par les clients eux-mêmes. Une erreur, selon Martine Gévy.

Elle raconte avoir déjà reçu une commande assortie d'un budget d'une cinquantaine de millions de dollars, dont le prix réel, après son analyse des coûts, s'est révélé deux fois plus élevé. Comment expliquer une si grande différence ? Dans ce cas-ci, certaines réglementations municipales avaient été mal comprises, la pandémie de COVID-19 avait fait flamber les coûts, et des éléments n'étaient pas intégrés, comme certaines normes et la connaissance du sous-sol. Et surtout, chez le client, le temps dévolu à l'estimation avait été insuffisant.

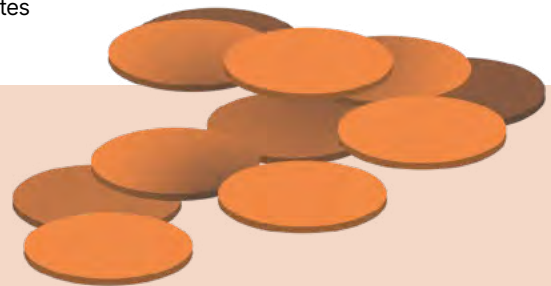
Selon elle, consulter les architectes tôt dans un projet contribuerait à éviter les budgets trop optimistes et à réaliser des gains d'efficacité. « Nous avons l'expertise pour revoir les commandes et évacuer certains éléments moins nécessaires afin de mettre l'argent là où se trouvent les besoins réels. »

Par ailleurs, dans les projets forfaitaires, où les clients et les architectes conviennent d'un budget fondé sur une estimation des coûts, les architectes

participent généralement à l'évaluation des coûts de conception, d'ingénierie et autres, précise l'architecte Y, à qui nous avons aussi accepté d'accorder l'anonymat pour dissocier ses propos de ses projets en cours. « Pour ce faire, certains cabinets, comme le nôtre, comptent sur une estimatrice aguerrie, mais ce n'est pas le cas de tous les bureaux d'architectes », dit-elle.

Des honoraires parfois mal compris

Nicolas Labrie déplore qu'encore trop de clients résistent au fait de payer plus d'honoraires d'architectes pour la conception, la validation de l'incidence des choix (matériaux, systèmes, etc.) sur les coûts et la faisabilité, et la coordination en amont entre l'architecture, l'ingénierie et les fournisseurs. Mais ils finissent par essayer des dépassements plus importants. « On hésite à investir là où la maîtrise des coûts se construit. » →



Une obligation de moyens pour les architectes

L'article 16 du Code de déontologie de l'Ordre des architectes du Québec stipule que « l'architecte ne doit pas laisser croire au client que le budget dont il dispose est suffisant pour les travaux projetés sans en être lui-même raisonnablement certain ».

Patrick Littée, directeur de la pratique professionnelle de l'Ordre, précise que les architectes ont une obligation de moyens et non de résultats. En cas d'écart entre les soumissions reçues et leur estimation, elles et ils doivent démontrer qu'elles et ils ont mis le temps nécessaire pour évaluer les prix, ont fait l'exercice sur un outil reconnu comme Uniformat II ou MasterFormat, ont utilisé des sources de données crédibles, etc.

Les réclamations liées à des dépassements de coûts sont rares du côté de la direction du fonds d'assurance de l'OAQ. Cette dernière voit en effet peu de cas d'évaluation initiale erronée, mais davantage de dossiers touchant des dépenses imprévues qui apparaissent pendant la réalisation des travaux.

Son directeur, M^e Benoit Tourangeau, conseille aux architectes de documenter tout élément qui entraîne une hausse des coûts. Il les invite à communiquer rapidement à la direction du fonds d'assurance toute manifestation d'un client ou d'un ou une partenaire susceptible d'ouvrir la porte à une réclamation : mise en demeure, menace de poursuite, propos accusateurs, etc.



« Au cours des cinq dernières années, les prix ont bougé tellement vite que nos sources de données ont constamment dû être validées auprès d'acteurs de l'industrie pour éviter des erreurs d'évaluation. »

– Patrick Vallerand

Les architectes peuvent pourtant contribuer à réduire les frais. Eric Pelletier cite le cas de la Bibliothèque du Boisé, à Montréal, dont la commande incluait un stationnement avec une entrée charretière à deux voies. Le terrain adjacent, qui appartenait à un autre propriétaire, possédait un stationnement avec sa propre entrée charretière à trois voies. L'architecte a proposé à son client de la partager. « Ce dernier a signé une entente comprenant un droit d'accès et un partage de l'entretien qui profitait aux deux parties, raconte-t-il. Ce sont des solutions simples qui peuvent aider à contrôler les coûts. »

Les architectes ont l'expertise pour aider le client à prendre de bonnes décisions, mais ils et elles doivent d'abord établir un fort lien de confiance, estime Martine Gévy. « Se faire dire que les coûts seront beaucoup plus élevés que prévu ou qu'on doit modifier des aspects importants pour éviter des dépassements de coûts n'est pas facile à accepter pour un client. »

De l'expertise en renfort

Pour Patrick Vallerand, PDG et directeur d'expertise de Strategia Conseil, une firme-conseil en projets d'infrastructure et d'immobilisation, les responsables de l'estimation des coûts, que ce soit le client ou le cabinet d'architectes, gagneraient à retenir systématiquement les services d'estimateurs ou estimatrices de la construction ou d'économistes de la construction agréés. Il est convaincu que cela aiderait à éviter les dépassements

de coûts. « Ils travaillent à temps plein sur des estimations et détiennent des compétences spécifiques, soutient-il. Le recours à leurs services devrait être obligatoire dans les grands projets publics. »

Une estimation juste et précise des coûts ne peut pas non plus se passer d'une compréhension actualisée du marché, croit-il. « Au cours des cinq dernières années, les prix ont bougé tellement vite que nos sources de données ont constamment dû être validées auprès d'acteurs de l'industrie pour éviter des erreurs d'évaluation », confie-t-il.

Il rappelle aussi l'importance d'effectuer plusieurs estimations à des moments précis dans le processus de conception. Une première lors de l'adoption du concept initial, une autre au moment du concept préliminaire, et une dernière lors de la livraison de plans et devis détaillés. « Si, au fur et à mesure que la conception se précise, on constate que les coûts augmentent, on pourra effectuer une analyse de valeur et reprendre certains aspects des plans et devis », indique-t-il.

Enfin, il croit que la productivité réelle des travaux sur les chantiers est souvent mal évaluée. « On fixe un prix unitaire moyen, mais dans les faits, de nombreux facteurs peuvent affecter la productivité des travailleurs, comme la taille du chantier et la complexité des tâches. On doit comprendre quels éléments de notre conception ou du chantier peuvent nous éloigner des moyennes. »

Standardiser pour économiser ?

La mairesse de Longueuil, Catherine Fournier, milite quant à elle pour la standardisation de la conception de certains équipements municipaux afin de réaliser des économies. « Est-ce que tous les chalets de parcs doivent avoir leur propre signature architecturale ? » lance-t-elle. Elle rappelle que dans le boom de construction des années 1960 et 1970, plusieurs hôpitaux ont été bâtis à partir des mêmes plans.

Eric Pelletier estime qu'associer la signature architecturale à des coûts plus élevés est une erreur. Une signature peut prendre la forme de choix affirmés qui créent une identité et adaptent le projet aux contextes (social, environnemental...) sans être onéreuse. « La standardisation générera des économies si plusieurs bâtiments identiques sont construits en même temps ou en succession rapprochée, par un même promoteur, nuance-t-il. Mais elle peut aussi faire rater des occasions de bien répondre à une diversité de besoins spécifiques. »

Reste que la diminution des dépassements de coûts dans les projets de construction représente un défi pour l'ensemble du secteur, et pas seulement pour les architectes. L'Ordre a d'ailleurs lancé, en février 2026, une série de consultations et d'échanges avec les parties prenantes de l'industrie de la construction, incluant des ministères et des organismes publics, afin d'améliorer la qualité des projets tout en réduisant les coûts.

« Il doit y avoir plus d'entraide sur le partage des coûts entre les acteurs de l'industrie, avance l'architecte Y. Nous pouvons tous apporter quelque chose aux autres. Nous devons arrêter de travailler en silo et faire preuve de plus d'ouverture et de collaboration. » ●

1 Boulais-Préseault, M. et Dumont, M.-A. (2025, 27 octobre). Pourquoi les coûts de construction continuent-ils d'augmenter rapidement? Mouvement Desjardins. <https://bit.ly/4f1FUCJ>

2 Brosseau, J.-P. (2025, 9 décembre). Analyse de la hausse des coûts de construction des infrastructures municipales au Québec. RCGT, UMQ. <https://bit.ly/43xSOBe>



Installation 50 % plus rapide.

Minimisez vos temps d'arrêt grâce à nos bâtiments relocalisables Econox :

Rapidité : Les composants préfabriqués et la méthode de conception-construction réduisent les délais de livraison et la main-d'œuvre sur le chantier.

Efficacité : Connus pour leur robustesse et leur étanchéité constante, ils offrent en plus de grandes portées libres.

Flexibilité : Nos solutions sont conçues pour un agrandissement facile ou un repositionnement rapide selon l'évolution de vos besoins.



ECONOX^{MD}
par Canam

1 800 466-8769
canam.com



PRIX ET DISTINC TIONS 2026



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Les Prix d'excellence en architecture soulignent la contribution essentielle des architectes dans l'établissement d'une trame urbaine et rurale cohérente, où la retenue côtoie l'audace, où la mise en valeur du patrimoine se marie aux élans créatifs résolument contemporains.

Cette année, l'intérêt indéniable des lauréats et lauréates envers la transition écologique et sociale, de même que leur souci de respecter le cadre bâti existant, a grandement impressionné.

L'OAQ est heureux de mettre en lumière la qualité du travail de ses membres et d'honorer les personnalités et les organisations qui ont marqué la profession.

Découvrez les lauréats et lauréates sur
oaq.com/laureats2026

Présentateur



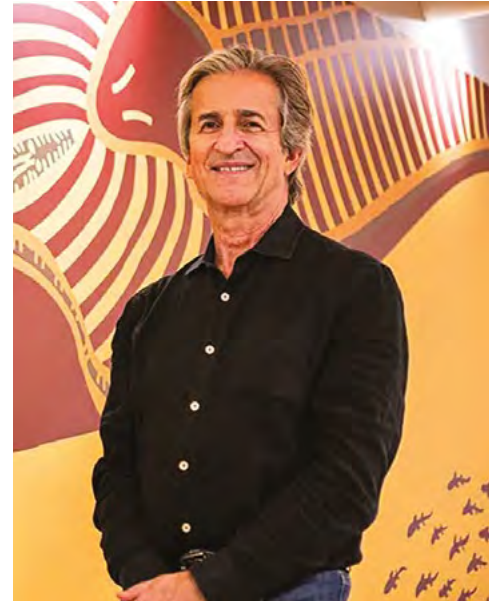
TD Assurance

DISTINCTIONS



Médaille du mérite
Josette Michaud et Pierre Beaupré

Photo: gracieuseté de Josette Michaud et Pierre Beaupré



Prix Engagement social
Alain Fournier

Photo: EVOQ



Prix Relève en architecture
Ivy Studio

Photo: Alex Lesage



Prix Ambassadeur de la qualité en architecture
Sépaq

Photo: Stéphane Groleau

PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE



Grand prix d'excellence 2026

Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion

Lapointe Magne et associés
+ L'OEUF Architectes

Photo: Alex Lesage



Prix du public

Grandissement de la bibliothèque L'Octogone

Anne Carrier Architectes
+ Les architectes Labonté Marcil

Photo: James Brittain

Lauréats



À contre-pente

Yiacouvakis Hamelin architectes

Photo: Maxime Brouillet



Centre Sanaaq

Architecture49 + Pelletier de Fontenay
+ Atelier Zébulon Perron + CIMA+

Photo: David Boyer et Phil Bernard



École secondaire de Chambly

Lemay + Leclerc architectes
+ Prisme architecture

Photo: Maxime Brouillet



Externat Saint-Jean-Berchmans
Jérôme Lapierre architecte
Photo : Adrien Williams



Maison Aubé
Yiacouvakis Hamelin architectes
Photo : Adrien Williams



Maison Drolet
La Shed Architecture
Photo : Phil Bernard et David Boyer



Mellem Grace Dart
Provencher_Roy
Photo : Katherine Dehm Photography et David Boyer Photographe



Palais de justice de Roberval
Groupe A / Annexe U + GLCRM architectes + ATSH architectes
Photo : Adrien Williams



Pavillon d'accueil de l'Oratoire Saint-Joseph
Lemay
Photo : Adrien Williams



Place Tenaquip
L. McComber – architecture vivante
Photo : Maxime Brouillet



Triplex Durham
La Shed architecture
Photo : Anthony Lemay



Vivre 2
ACDF Architecture
Photo : Maxime Brouillet

Construction nordique S'inspirer du Groenland, une bonne idée ?

Bien que le Groenland et le Nunavik soient tous deux situés en région Arctique, la pratique de l'architecture y diffère beaucoup. Observations sur deux façons de concevoir les bâtiments et les infrastructures publiques.

PAR MAXIME MOUSSEAU



Dès qu'on pose le pied dans l'un des 14 villages inuits du Nunavik, dans le nord du Québec, une structure architecturale saute aux yeux : la fondation des maisons. La plupart des bâtiments reposent sur des radiers en matériaux granulaires. Ces gigantesques masses constituées de gravier, de sable ou de coquillages broyés viennent rompre la douceur du paysage. Et détonnent avec l'idée que beaucoup de gens se font du Nord, un territoire fait de vastes étendues, de lignes pures et de paysages lunaires.

Bien qu'il offre solidité et stabilité, ce type de fondations a un prix. Dans certaines communautés, le gravier commence à se faire rare. « Les sources naturelles de gravier s'épuisent, et les coûts explosent, car on doit maintenant concasser de la pierre ou même l'importer », explique Frédéric Gagné, directeur de la Division de la construction chez Makivvik. Bref, ce système n'est pas seulement inesthétique, il devient non durable.

Un constat qui tranche avec ce que m'a dit un jour Yaanimarik Saunders, un Inuk de Kuujuaq : « Touch the earth lightly » (toucher la terre doucement).

Au Groenland, on fait les choses autrement. La plupart des bâtiments reposent directement sur le roc, avec des fondations ou des pieux en béton. Si cette technique est assez répandue dans le sud du Québec, elle est rare au Nunavik, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, la géomorphologie des sols. Les villages du nord du Québec reposent souvent sur des sols instables, et la profondeur du roc y varie beaucoup. Ensuite, d'autres contraintes, comme le coût et la disponibilité des matériaux, l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et la courte période où la construction est possible, viennent aussi compliquer les choses. Bref, les impondérables sont nombreux.

L'eau : la ligne de fracture

Autre différence fondamentale entre le Nunavik et le Groenland : l'accès à l'eau. Au Nunavik, il n'y a pas de réseau d'aqueduc ni d'égout. Le sol étant gelé en permanence, on ne peut tout simplement pas le creuser. Chaque maison doit comprendre un réservoir d'eau propre et un réservoir d'eaux usées. Cela influence absolument tout : l'organisation intérieure de la maison, l'implantation, la hauteur des bâtiments, la distance à la rue... Sans compter qu'il faut toujours prévoir l'espace nécessaire au passage des camions-citernes, communément appelés les *water trucks* – camions d'eau propre – et les *sewage trucks* – camions d'eaux usées.

Au Groenland, pour pallier les contraintes imposées par le pergélisol, on construit plutôt des utilidors, des réseaux d'aqueduc et d'égout hors sol, chauffés. Le système garantit, malgré les froids extrêmes, un accès continu à l'eau. Dans le nord du Québec, des communautés ont déjà songé à avoir recours à un tel système d'aqueduc. Son coût prohibitif – jusqu'à 500 M\$ pour le seul village de Puvirnituk, rapportait Radio-Canada en 2025 – a toutefois refroidi leurs ardeurs.

Cela dit, les utilidors ne constituent peut-être pas la solution idéale pour chaque communauté. Au Nunavik, la livraison de l'eau et la collecte des eaux usées font partie des rares métiers stables et structurants. Et font rouler l'économie. Lors d'un séjour à Inukjuak, sur les rives de la baie d'Hudson, j'ai rencontré un jeune garçon qui m'a dit



B

avec fierté qu'il veut devenir un *sewage truck guy* quand il sera grand. Ce qui m'a rappelé qu'une technologie plus moderne n'est pas nécessairement adaptée à toute communauté.

Quand le climat fait sa loi

« Form follows function », résume la Groenlandaise Helena Lennert, architecte associée chez TNT Nuuk, rencontrée il y a quelques mois. En d'autres mots, en territoire nordique, l'architecture doit s'adapter au climat, pas aux modes, pas aux classifications du code ni aux façons de faire du Sud.

C'est aussi ce que prétend l'architecte danois Thomas Riis, installé à Nuuk depuis plus de 20 ans. Dans les dernières années, il a participé à la création d'un quartier coopératif appelé Akornanni (L'entre-deux), constitué d'une seule rue bordée de résidences jaunes, rouges et bleues, chaque couleur étant porteuse de sens pour les Groenlandaises et Groenlandais. →

A. Village inuit d'Ivujiviq, au Nunavik, dans le nord du Québec

Photo: Maxime Mousseau

B. Intérieur d'une maison du quartier Akornanni, à Nuuk, au Groenland

Photo: Maxime Mousseau

C. Quartier Akornanni

Photo: Maxime Mousseau



C

A. Maisons sur fondations en béton au centre-ville de Nuuk, Groenland

Photo : Maxime Mousseau

B. Paysage glacé d'Akulivik, au Nunavik, dans le nord du Québec

Photo : Maxime Mousseau



Ce quartier est exceptionnel pour deux raisons. Premièrement, ses habitantes et habitants sont copropriétaires et ont mutualisé les ressources pour permettre sa construction. Voilà qui peut donner espoir au Nunavik, où la quasi-totalité des Inuit sont locataires de logements sociaux. En tout cas, moi, ça me donne espoir qu'un jour les Inuit et Inuite du Nunavik voient leur communauté et leur histoire reflétées dans leur architecture, en étant plus engagés dans la conception de leurs maisons. Et qu'ils et elles aient, un jour, un chez-soi qui leur appartienne.

Deuxièmement, les bâtiments d'Akornanni sont construits en bois lamellé-croisé (CLT). À première vue, ce matériau peut paraître mal adapté tant au Groenland que dans le nord du Québec, à la fois parce qu'on n'y trouve aucun arbre et que l'acheminer là-bas coûte cher.

Or, le préfabriqué a ses avantages : il réduit le temps de chantier, diminue le nombre de travailleurs et travailleuses à loger et se démonte facilement. On peut donc réutiliser et revaloriser un bâtiment, le démonter, le modifier, le déplacer, donner une deuxième vie aux matériaux qui ont servi à sa construction.

On frôle presque le sans trace, ou *leave no trace*, des adeptes de plein air. Ce qui s'apparente à l'idée de « toucher la terre doucement ».

À l'intérieur des maisons du quartier Akornanni, à Nuuk, le bois apparent remplace le gypse. L'isolation se fait donc par l'extérieur. Et comme le CLT respire, cela prévient l'apparition de moisissures, un problème majeur dans les régions nordiques.

D'ailleurs, les maisons conçues par Thomas Riis ont fait l'objet d'études à l'Université du Groenland afin de vérifier leur performance dans un contexte où la moisissure est un fléau. Résultat : « Ces bâtiments sont parmi les plus sains du pays », rapporte l'architecte.

Au Nunavik, les murs intérieurs des maisons sont en gypse, un matériau qui peut se fissurer en raison de l'instabilité du sol et qui risque de développer des

moisissures à cause des écarts importants de température entre l'intérieur et l'extérieur des bâtiments. Il n'est pas rare que la température s'y maintienne sous les -30 degrés plusieurs mois d'affilée. Cela affecte la résilience des systèmes d'isolation et des murs, souvent construits à l'aide de matériaux qui sont restés entreposés pendant des mois, voire des années dans des conditions d'humidité non contrôlées.

Et maintenant ?

Le contexte nordique ouvre la voie à l'évolution de nos façons de construire. Peut-être devrait-il faire l'objet d'une section dans le Code de construction du Québec ? Ici, l'important n'est pas d'ajouter des contraintes, mais de faire en sorte qu'elles soient adaptables à chaque contexte.

Ce qui est sûr, c'est que l'avenir de l'habitation nordique ne se trouve ni dans l'imitation ni dans le copier-coller de ce qui se fait au Sud. Il se trouve dans l'écoute des communautés, l'autodétermination, l'innovation, le respect du territoire, la compréhension fine du climat et cette idée profondément nordique de... toucher la terre doucement. ●



Maxime Mousseau se passionne pour la nordicité et l'architecture arctique. Titulaire d'une bourse universitaire décernée par l'OAQ, elle s'est rendue au Groenland pour pousser plus loin sa réflexion et observer en quoi les méthodes de construction y sont différentes de celles qui prévalent au Nunavik. Détentrice d'une maîtrise en architecture de l'Université Laval, obtenue en 2025, elle collabore aujourd'hui de près à la construction de logements destinés aux Inuit et Inuite du Québec.



Un guide pour concevoir des projets résilients, sains, équitables et carboneutres

Adapté de l'AIA Framework for Design Excellence par l'OAQ, le **Guide Mieux concevoir** fait ressortir **10 principes** à considérer pour bonifier la qualité de vos projets dans le contexte de la transition socioécologique.

Concevoir pour...

- l'intégration
- des collectivités équitables
- les écosystèmes
- l'eau
- l'économie
- l'énergie
- le bien-être
- les ressources
- le changement
- la découverte

Pour chaque principe, vous trouverez :

- les questions à poser pour bien orienter vos projets
- des actions à forte incidence
- un éventail détaillé de bonnes pratiques
- des ressources pour approfondir votre démarche



Accédez au Guide Mieux concevoir
dans la plateforme Espace ressources de l'OAQ
oaaq.com/ressources/guide-mieux-concevoir/



CNB 2020 – modifié Québec

Rappel des principaux changements prévus dans la nouvelle édition

PAR L'ÉQUIPE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Le 17 octobre 2026 devait marquer la fin de la période transitoire de 18 mois accordée à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle édition du Code national du bâtiment 2020 – modifié Québec. Or, le 27 mai dernier, le ministre du Travail, Jean Boulet, a annoncé son intention de reporter cette échéance d'un an. La date exacte n'avait pas été officialisée au moment de mettre sous presse.

À moins d'avis contraire, tous les bâtiments destinés à l'usage du public et tous ceux qui ne sont pas exemptés de l'application du Chapitre I, Bâtiment – et dont la construction ou la transformation commencera après la période transitoire – devront se conformer aux nouvelles dispositions.

Rappelons que la nouvelle édition du Chapitre I – Bâtiment du Code de construction du Québec, constitué du Code national du bâtiment 2020 – Canada, auquel s'ajoutent les modifications apportées pour le Québec, est entrée en vigueur le 17 avril 2025. Voici un survol des principaux ajouts et modifications.

Ajout d'un nouveau groupe d'usage G – Bâtiments agricoles et ajout de la Partie 2 de la division B

Auparavant inutilisée et réservée à un usage futur, la partie 2 de la division B contient maintenant les nouvelles exigences applicables aux grands bâtiments agricoles, classés sous le nouvel usage principal G et ses quatre divisions.

Cette nouvelle partie 2 s'adresse au contexte particulier des grands bâtiments agricoles. Elle permet d'établir des exigences propres à la protection contre les incendies, à la sécurité des occupants et occupantes, aux charges et méthodes de calcul ainsi qu'aux installations CVCA (chauffage, ventilation et conditionnement d'air) de ces types de bâtiments.

Le nouvel usage principal G vise les grands bâtiments agricoles qui comptent plus de 3 étages ou font plus de 600 m² et dont l'occupation ne dépasse pas 1 personne par 40 m². Si l'occupation du bâtiment est supérieure, l'usage doit être classé dans un autre groupe, par exemple dans le groupe F (établissement industriel), et ce sont les exigences de la partie 3 du Code qui doivent être appliquées au bâtiment. Certains bâtiments agricoles restent toujours exemptés de l'application du Chapitre I – Bâtiment.



Ajout d'un nouvel usage B – 4 Établissement de soins de type résidentiel

Une nouvelle division, la division 4, vient s'ajouter au groupe B du Code. Elle concerne l'établissement de soins de type résidentiel, où des soins sont offerts à des résidentes ou résidents hébergés dans la maison occupée par une personne soignante et sa famille.

Distinct de l'établissement de soins de type unifamilial du groupe B, division 3, ce nouvel usage et les exigences qui le visent permettent une option supplémentaire pour la construction d'un tel type de bâtiments, car cet usage est assujéti aux exigences de la partie 9 du Code, plutôt qu'à la partie 3. Les exigences varient en fonction du nombre de personnes hébergées et de la typologie du bâtiment. On y détermine si ce dernier devra être muni ou non de gicleurs, par exemple.



Modifications des exigences concernant l'accessibilité des bâtiments

Plusieurs exigences en matière d'accessibilité ont été modifiées ou ajoutées afin de mieux répondre aux besoins des personnes utilisant divers types d'appareils d'aide à la mobilité ou ayant une dextérité, une vision ou une audition réduite. En voici quelques-unes.

- Dorénavant, toutes les entrées piétonnières (sauf exceptions) doivent être sans obstacles (art. 3.8.2.2.) et toutes les aires de planchers qui comportent un usage doivent maintenant être accessibles par un parcours sans obstacles. Des ascenseurs, des rampes ou des appareils élévateurs doivent donc être installés pour y accéder.
- Dans certaines situations, les dimensions et dégagements requis des parcours sans obstacles ont été revus à la hausse. Par exemple, là où la version précédente du Code exigeait 920 mm de dégagement, la nouvelle version exige 1000 mm, et là où elle exigeait 1500 mm, elle exige 1700 mm. Ces changements affectent divers éléments d'un parcours sans obstacles, notamment:
 - les largeurs libres minimales des portes ;
 - le dégagement requis pour l'ouverture des portes ainsi que le dégagement requis entre le débattement des portes successives d'un vestibule ;
 - les dimensions des rampes et des paliers ;
 - les dégagements requis pour les cabines de toilettes sans obstacles et les salles de toilettes universelles.
- Sauf exceptions, il faut prévoir une salle de toilettes universelle à chaque emplacement où des salles de toilettes sont prévues pour permettre un espace accessible qui n'est pas dans une toilette pour femmes ou pour hommes et qui offre de l'intimité à une personne accompagnée de son préposé ou de sa préposée aux soins ou de ses préposés ou préposées, sans égard au sexe de la personne. Selon les cas, il faut également prévoir des cabines pour personnes à mobilité réduite à l'intérieur des salles de toilettes pour femmes et pour hommes, en plus des cabines de toilettes accessibles.
- Sont ajoutées diverses exigences relatives aux équipements sanitaires, tels que les stations de remplissage de bouteilles d'eau, les urinoirs et les salles de douche et d'habillage accessibles à toutes et tous.
- Dans certains établissements de réunion comportant des rangées de sièges fixes, des sièges adaptables, tels que définis par le Code, doivent être prévus. Dans les salles ou aires d'attente comportant des sièges fixes, des espaces pour les fauteuils roulants doivent être prévus (art. 3.8.2.3.).
- Une signalisation accessible, dorénavant visuelle et tactile (caractères en braille), doit être prévue pour identifier, entre autres :
 - les escaliers d'issue, à l'aide d'une lettre majuscule et d'une numérotation de chaque étage, placée des deux côtés des cages d'escaliers d'issue ;
 - toute information ou signalisation présente sur les portes ou près de celles-ci, indiquant par exemple le nom d'un local, sauf exceptions ;
 - l'emplacement des salles de toilettes sans obstacles.
- Des bandes d'avertissement tactiles, constituées de relief au plancher, sont requises là où on trouve une variation du niveau du plancher, au haut de la volée d'un escalier ouvert, par exemple (art. 3.3.1.19.), ou dans les parcours extérieurs sans obstacles vers les entrées du bâtiment, les zones extérieures d'arrivée et de départ de passagers et les places de stationnement réservées aux personnes handicapées (art. 3.8.3.3.).
- Les exigences concernant les avertisseurs visuels, l'éclairage ambiant minimal et l'éclairage de sécurité ont été rehaussées. L'installation de ces éléments est également requise à plus d'emplacements, comme dans les corridors et les salles de toilettes.

Une mise à jour du Guide sur l'accessibilité des bâtiments rédigé par la RBQ devrait être disponible prochainement sur le site Web de cet organisme. Il traitera de l'ensemble des exigences de la nouvelle édition du Code. →

Introduction d'un nouveau type de constructions: construction en bois d'œuvre massif encapsulé

Un nouveau type de constructions est introduit dans le Code: la construction en bois d'œuvre massif encapsulé (CBOME). Pour ce type de constructions, le Code permet la construction de bâtiments abritant un usage principal du groupe C (habitations) ou D (établissements d'affaires) d'au plus 12 étages de hauteur de bâtiment, à condition qu'ils soient protégés par gicleurs et qu'ils respectent les exigences des articles 3.2.2.48. et 3.2.2.57.

L'encapsulation, c'est-à-dire la protection des éléments en bois d'œuvre massif, se fait selon la méthode prescriptive ou la méthode de performance dans le but de retarder leur contribution à un incendie. L'encapsulation requise doit être faite avec des plaques de plâtre, du béton de plâtre, des matériaux incombustibles ou des matériaux conformes, comme cela est décrit dans les sous-sections 3.1.5. et 3.1.6. Ces sous-sections décrivent également les exigences concernant les matériaux utilisés dans ce type de constructions, tels que les revêtements intérieurs et extérieurs.

Intégrité des séparations coupe-feu

Diverses exigences concernant l'intégrité des séparations coupe-feu ont été modifiées et clarifiées par rapport à la version précédente du Code. Voici quelques-uns de ces changements.

- Les exigences des articles 3.1.8.3. et 9.10.9.2., en lien avec la continuité des séparations coupe-feu, sont modifiées et harmonisées. Dans l'édition précédente du Code, la continuité d'une séparation coupe-feu à sa jonction avec une autre pouvait être assurée « par un joint étanche à la fumée ». La nouvelle version incorpore par renvoi deux normes qui précisent quels sont les systèmes coupe-feu homologués. Cela exige donc, de la part des concepteurs et conceptrices, une validation plus approfondie du produit spécifié.
- Des précisions sont apportées concernant les jonctions entre les planchers et les murs rideaux. Jusqu'ici, aucun critère clair ne se rapportait à ce sujet.
- Aux fins de l'application de la sous-section 3.1.9., la note A-3.1.9. vient clarifier qu'un élément structural peut aussi être considéré comme pénétrant un ensemble s'il passe dans l'ensemble ou le traverse.
- La modification apportée à l'alinéa 3.1.9.1. 1)a) exige maintenant que le joint entourant une pénétration dans une séparation coupe-feu soit rendu étanche par un coupe-feu dont la cote F est au moins égale au degré de résistance au feu de l'ensemble de construction pénétré, et non plus au degré pare-flamme des dispositifs d'obturation installés dans la séparation coupe-feu.
- Diverses exigences visant les boîtes de sorties électriques et les pénétrations des installations techniques ont été modifiées.

Autres modifications

- Vitrage de sécurité (anciennement « verre de sécurité ») : là où l'utilisation du verre armé et des briques de verre était permise dans les portes et séparations coupe-feu, la nouvelle version du Code permet maintenant l'utilisation du vitrage de sécurité, dans les mêmes proportions et aux mêmes endroits. Le verre trempé ou feuilleté, qu'il soit utilisé dans des portes, des fenêtres ou des cloisons de douches, devra être conforme aux exigences de la nouvelle édition de la norme CAN/CGSB-12.1-2017. Celui utilisé dans les portes et fenêtres des établissements de réunion devra maintenant répondre aux exigences de classe A de cette norme, sauf exceptions.
- Fenêtres combustibles : l'installation de fenêtres combustibles et hybrides est désormais permise pour les bâtiments de construction incombustible, tant qu'elles ne sont pas directement contiguës sur des étages successifs. Cette utilisation n'exige plus de demande de mesures différentes.
- Déplacement du contenu de la partie 11 : le contenu de la partie 11 de l'édition précédente du Code a été inclus et mis à jour à la section 9.36., Efficacité énergétique, de l'édition actuelle.
- Partie 4 : les règles de calcul structural de la partie 4 ont été modifiées de manière importante afin de rehausser le niveau de sécurité structurale des bâtiments.
- Protection contre l'infiltration des gaz souterrains (radon) : l'édition précédente du Code exigeait que la canalisation de base de dépressurisation sous un plancher en contact avec le sol traverse le plancher jusqu'à l'intérieur de l'espace climatisé et qu'elle soit munie d'un couvercle. Par la suite, cette infrastructure de base pouvait être prolongée jusqu'au toit pour être convertie en une colonne de radon passive si les tests du niveau de radon l'exigeaient. Le Code exige maintenant l'installation de cette colonne d'évacuation passive du radon lors de la construction du bâtiment. Cette exigence vise les logements et les établissements de soins de type résidentiel de la partie 9.

La nouvelle version du Code contient de nombreuses autres modifications, qui ne sont pas mentionnées ici. Ce résumé se veut un survol et ne doit pas être utilisé comme référence officielle.

Comment se procurer le document ?

Le CNB 2020 modifié – Québec est publié par le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) pour la Régie du bâtiment du Québec. Il est offert en version électronique et en version papier.

- En version électronique PDF : le document est téléchargeable gratuitement à partir des Archives des publications du CNRC.
- En format papier : le document est en vente par l'entremise du magasin virtuel du CNRC.

Pour en savoir plus

- Le webinaire OAQ *Principaux changements au Code de construction du Québec – CNB 2020 (modifié)*, disponible sur demande via votre Espace membre.
- Le *Cahier explicatif des principaux changements au Code de construction du Québec, Chapitre I – Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 2020 (modifié)*.
- Le *Guide illustré de l'utilisateur – Code national du bâtiment – Canada 2020 : Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B)*.
- Séminaires informatifs proposés par le Comité canadien de l'harmonisation des codes de construction. Ces vidéos informatives sont offertes gratuitement. ●

<https://cbhcc-cchcc.ca/fr/seminaires/#>



Photo: Ruangrit19 / Adobe Stock

Offre Distinction

Une offre pour
les architectes

Certaines conditions et modalités peuvent s'appliquer.

Une gamme de
produits et services
financiers pour
vos besoins.

[desjardins.com/
architecte](https://desjardins.com/architecte)



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

 **Desjardins**



Innover sans perdre de vue l'essentiel

Innover, c'est bien, mais le faire de façon responsable et réfléchi, c'est mieux.

PAR M^e MARILOU LEMIRE, GESTIONNAIRE DU SERVICE DE PRÉVENTION
À LA DIRECTION DU FONDS D'ASSURANCE DE L'OAQ

L'architecture est un domaine en constante évolution. L'innovation y est souvent perçue comme un moteur de créativité et de différenciation.

Cependant, l'enthousiasme pour la nouveauté doit s'accompagner d'une approche rigoureuse et prudente. C'est entre autres le cas lorsqu'on a recours à des matériaux novateurs qui peuvent comporter des risques techniques, juridiques et financiers. Il faut donc veiller à innover de manière réfléchi, sans compromettre la qualité des projets, la satisfaction de la clientèle et sa responsabilité professionnelle.

Cerner les enjeux liés à l'innovation

Les matériaux innovants, qu'ils soient issus de nouvelles technologies, de procédés de fabrication avancés ou de recherches sur la durabilité, séduisent par leurs promesses : performance accrue, esthétique unique, empreinte écologique réduite. Un tel matériau peut présenter des caractéristiques inédites, mais aussi être accompagné d'un lot d'incertitudes quant à sa durabilité, sa compatibilité avec les normes locales ou son comportement dans des conditions précises.

Au Québec, le climat rigoureux impose des contraintes particulières : cycles de gel-dégel, variations thermiques importantes, taux d'humidité élevé. Un matériau performant en Europe ou en Asie, par exemple, pourrait se révéler inadéquat ici. L'architecte doit anticiper ces enjeux et exercer son jugement professionnel avant de recommander ou d'intégrer un matériau novateur dans un projet.

Ces considérations s'appliquent aussi aux approches de construction innovantes. Ainsi, la préfabrication, la construction modulaire ou certaines méthodes d'assemblage non traditionnelles peuvent affecter de façon notable :

- la répartition des rôles et responsabilités entre les intervenants et intervenantes ;
- la coordination entre la conception, la fabrication et l'installation ;
- la compatibilité avec les normes et les pratiques en vigueur ;
- la capacité des équipes sur le chantier à mettre en œuvre ces méthodes ;
- la sélection des entrepreneurs et sous-traitants.

Comme il ou elle devrait le faire en ce qui a trait aux matériaux innovants, l'architecte a intérêt à s'assurer que ces approches sont bien comprises et adaptées au contexte du projet. Une analyse préalable est utile pour éliminer toute ambiguïté ou éviter de générer des attentes irréalistes.

Effectuer une analyse rigoureuse en amont

La première étape consiste à réaliser une analyse rigoureuse de l'approche de construction ou du matériau envisagé lors de la conception. Selon la nature et le contexte du projet, il est essentiel de vérifier certaines choses.

• La conformité aux normes québécoises.

Le matériau respecte-t-il les codes et normes en vigueur au Québec (Code de construction, normes CSA, ASTM, etc.) ?

• Les performances techniques.

Qu'en est-il du comportement au feu, de l'isolation thermique et acoustique, de la résistance à l'humidité et de la durabilité à long terme ?

• Les conditions d'installation et d'entretien.

Le matériau exige-t-il des méthodes de mise en œuvre particulières ou une main-d'œuvre spécialisée ?

• Les garanties offertes par le fabricant.

Quelle est la durée de la garantie et que couvre-t-elle réellement ?

• Les retours d'expérience.

Existe-t-il des projets comparables réalisés au Québec ou dans des conditions climatiques similaires ?

Cette analyse doit être documentée et conservée. Elle constitue un élément clé pour démontrer que l'architecte a agi avec prudence et diligence, un aspect déterminant en cas de réclamation ou de litige.

Il est important que les aspects incertains soient identifiés et bien communiqués au client.

Conserver les fiches techniques et la documentation

Les fiches techniques, les certificats de conformité, les rapports d'essais, les avis techniques et toute autre documentation consultée lors de la conception gagnent à être soigneusement archivés, y compris après la fin du projet. Cette documentation peut également inclure les descriptions de procédés, les devis techniques, les dessins d'atelier, les protocoles d'installation ou les guides propres aux approches de construction novatrices retenues.

Dans l'éventualité où un problème lié à un matériau ou à une méthode de construction surviendrait plusieurs années après la livraison, ces documents permettront de retracer les décisions prises et de démontrer que les choix effectués reposaient sur une analyse sérieuse. Un archivage en format numérique, avec une indexation facilitant la recherche, est à cet égard fortement conseillé.

Informé par écrit le client des risques

L'innovation comporte toujours une part de risque : incertitudes quant à la durabilité, aux coûts imprévus, aux ajustements techniques ou à la complexité accrue de la mise en œuvre. Il est donc préférable d'en informer le client de façon claire, transparente et, surtout, par écrit. Cette bonne pratique s'applique indépendamment du niveau de sophistication du client. Ce n'est que s'il vous dispensait de le renseigner qu'il pourrait en être autrement.

Cette communication permet à ce dernier de prendre une décision éclairée et démontre que l'architecte a rempli son devoir d'information et de conseil. La forme écrite est déterminante. Elle constitue la preuve de la communication.

Le texte suivant illustre cette approche :

L'approche de construction ou le matériau proposé présente des caractéristiques novatrices susceptibles d'améliorer la performance et l'esthétique du projet. Toutefois, son utilisation comporte des incertitudes et des zones de risque, notamment quant à sa durabilité dans les conditions climatiques du Québec et à son comportement à long terme. Malgré les vérifications effectuées, il est possible que l'utilisation du matériau ou de l'approche de construction proposée n'offre pas un niveau de performance équivalent au matériau traditionnel ou à l'approche traditionnelle. Nous désirions porter ce risque à votre attention.

Une note comme celle-ci, formulée en termes clairs et compréhensibles, constitue une mesure de protection importante pour l'architecte. →



Autres mesures de gestion des risques

En plus de l'analyse et de la transmission d'informations claires au client, d'autres bonnes pratiques peuvent contribuer à réduire les risques associés aux matériaux innovants :

- **Collaborer avec des personnes détenant une expertise.**

Faire appel à d'autres professionnelles ou professionnels, au fabricant ou à des laboratoires spécialisés permet d'obtenir des avis techniques complémentaires. Le client devrait disposer des coûts supplémentaires liés à ces démarches dès la conclusion du contrat de services professionnels. Le refus du client que vous consultiez d'autres professionnelles ou professionnels ou fournisseurs spécialisés devrait être soigneusement documenté.

- **Prévoir des solutions de rechange.**

Identifier dès le départ une option autre éprouvée facilite la gestion du projet si le matériau innovant pose problème ou n'est pas offert, ou encore si le client refuse d'assumer les risques qui y sont associés.

- **Se garder une marge de manœuvre.**

Prévoir des marges dans le budget et l'échéancier permet de mieux absorber les imprévus, souvent inéluctables lorsqu'on adopte de nouvelles façons de faire. Ces marges devraient être prévues dans tout projet impliquant de nouvelles approches.

- **Prévoir une surveillance accrue.**

Les nouvelles approches peuvent soulever des enjeux de qualité d'exécution et créer une dépendance accrue de l'entrepreneur envers l'architecte. Un niveau de surveillance proportionnel à la complexité des méthodes retenues permet d'offrir au client une assurance raisonnable quant à la qualité des travaux.

Innover de manière responsable suppose de reconnaître les bonnes occasions tout en veillant à se donner les moyens d'en tirer profit : temps d'analyse, expertise complémentaire, marges budgétaires et capacité de suivi. À l'inverse, des contextes présentant des contraintes peuvent justifier le recours à des solutions éprouvées.

L'innovation maîtrisée repose sur une évaluation rigoureuse, une traçabilité des décisions et un dialogue clair avec la clientèle. En fin de compte, le succès repose moins sur l'originalité que sur une intégration réfléchie, durable et responsable. ●

Photo: Quality Stock Arts / Adobe Stock

Espace Ressources

Découvrez Espace ressources

La plateforme qui stimule votre développement professionnel.

Faites le plein de connaissances vérifiées, utiles et à jour !

[oaq.com/ressources](https://www.oaq.com/ressources)



En vedette

Le **Guide Mieux concevoir**, adaptation québécoise du Framework for Design Excellence de l'AIA, une véritable feuille de route pour inscrire vos projets dans la transition socioécologique.

Vous y trouverez aussi

- Des actualités réglementaires et techniques
- Des réponses à vos questions de pratique
- Des quiz interactifs pour tester vos connaissances
- Un accès direct aux publications de l'Ordre et de nombreux organismes de l'industrie



Étudier l'architecture à l'ère de l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle est débarquée depuis peu dans le domaine de l'architecture. Une nouveauté qui préoccupe les candidates et candidats à la profession, le corps enseignant et les maîtres de stage, qui se préparent aux bouleversements qui s'en viennent.

PAR AURÉLIA CRÉMOUX

L'intelligence artificielle (IA) et autres changements technologiques constituent une préoccupation majeure pour les candidats et candidates à la profession d'architecte au Canada, révèle un sondage mené par l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) dont les résultats ont été rendus publics en novembre 2025¹. « Les répondants prévoient des impacts importants liés à l'intelligence artificielle, à l'automatisation et à l'évolution des outils de conception, et s'interrogent sur la manière dont les architectes peuvent s'adapter sans perdre la créativité humaine », écrivent Fiona Hamilton et Giovanna Boniface, les autrices du sondage, dans le Journal de l'IRAC.

Un avis que partage Maria Jose Nolasco, candidate à la profession d'architecte chez NFOE et étudiante à la maîtrise en architecture à l'Université McGill. Selon elle, l'IA, en plus d'effectuer certaines tâches demandées habituellement aux jeunes diplômées et diplômés, comme des concepts préliminaires ou des exportations de plans, forcera les étudiantes et étudiants à développer davantage leur esprit critique en raison de l'abondance de documents qu'ils pourront créer rapidement grâce aux outils d'IA. « Ces outils permettent de faire beaucoup de dessins, de belles images, mais parfois le projet n'est pas présenté de manière compréhensible et cohérente, ou encore

les étudiants ne comprennent pas bien toutes les informations générées », constate-t-elle.

Malgré tout, elle pense que la généralisation des outils d'IA va pousser l'ensemble des architectes à être plus efficaces et à faire preuve de précision. « Si l'IA permet de faire certaines tâches plus rapidement [comme les rendus photoréalistes], nous devons être plus clairs dans nos concepts et dans nos décisions », dit-elle. Des concepts trop vagues ou des consignes imprécises risquent de générer de la part de l'IA des réponses qui sont loin des résultats espérés. →

C'est entre autres l'objectif que poursuivent les architectes Patrick Harrop et Ewan Branda, professeurs invités à l'École d'architecture de l'Université de Montréal (UdeM) avec leur atelier *Perturbations et potentialités*. Dans cet atelier, les étudiants et étudiantes examinent les défis et les possibilités offertes par la technologie de l'IA dans le domaine de l'architecture. « Le but n'est pas forcément de leur enseigner l'IA, mais de les habituer à réagir à une vitesse qu'on n'a jamais connue dans le métier », explique Patrick Harrop.

Avec les étudiantes et étudiants, ils travaillent entre autres sur ComfyUI, un logiciel *open source* qui permet de générer des images et de créer un *workflow*. « Là où nous développons

à l'origine une approche conceptuelle unique, l'IA génère une multitude infinie d'idées, précise Ewan Branda. Nous encourageons les étudiants à regrouper leur travail dans des modules d'IA réutilisables et bien documentés, au sein d'un catalogue plus large de flux de travail englobant à la fois des méthodes analogiques et numériques. »

Vers une évolution des compétences

Nicholas Harvey, candidat à la profession d'architecte chez NFOE, estime essentiel de se former aux outils qui existent. « Si on ne s'y met pas, on va peut-être perdre des occasions d'être plus productif dans notre travail. »

Il sert toutefois une mise en garde. « Un écart de compétence risque de se créer entre ceux qui utilisent les résultats sans trop réfléchir et ceux qui font l'effort de comprendre par eux-mêmes

les calculs qu'il est désormais possible d'effectuer avec l'IA – l'étude solaire ou la consommation d'énergie, par exemple – et qui seront à même de challenger les outils », estime-t-il.

Laurent Mercure, architecte, associé chez NFOE et directeur Pratique, Qualité et Innovation, a une autre préoccupation : « Par crainte de déranger, des employés junior peuvent avoir tendance à s'adresser à l'IA plutôt qu'à un architecte d'expérience pour obtenir des informations », souligne-t-il. À son avis, cela risque de faire en sorte que les jeunes architectes s'isolent et travaillent en vase clos, se privant ainsi d'un précieux transfert de connaissances venant de générations précédentes d'architectes.

À l'inverse, des architectes ayant plus d'expérience pourraient privilégier les outils d'IA pour effectuer certaines tâches plutôt que de les expliquer à leurs



PORTRAIT D'UNE CANDIDATE À LA PROFESSION

Noémie Lachance

candidate à la profession
d'architecte chez PRISME
architecture

Noémie Lachance, 26 ans, a trouvé dans l'architecture de quoi satisfaire ses passions. Cette profession « regroupe plusieurs de mes intérêts et mobilise des compétences variées comme la créativité, la psychologie de l'espace, la durabilité et l'analyse », détaille-t-elle.

Pendant ses études au baccalauréat en architecture à l'UdeM, elle met rapidement en pratique ses nouveaux acquis en travaillant à temps partiel comme candidate à la profession d'architecte pour PRISME architecture.

Et les marques de reconnaissance s'enchaînent depuis. Grâce à son projet final d'atelier du baccalauréat intitulé *Synergie urbaine*, une serre imaginée au cœur du quartier Saint-Henri, à Montréal, avec sa collègue Béatrice Pépin, elle décroche la Bourse d'excellence NFOE et le Prix d'excellence SDK et associés. La structure autoportante en bois de ce projet leur vaut également le Prix étudiant – Projet de conception 2025 de Cecobois.

Peu de temps après, durant sa maîtrise, elle participe au concours international sur l'accessibilité au CEPsum avec sa coéquipière Jolayne Barbeau. Leur projet, conçu pour répondre à l'un des trois sujets du concours, « assister à un match dans le stade », remporte le deuxième prix ex aequo. Il intègre des aspects écologiques, comme le réemploi du béton concassé des escaliers extérieurs – qu'elles proposaient de démolir – pour en faire des gabions à intégrer dans l'aménagement paysager.

jeunes collègues, ce qui constitue un risque pour la formation de la relève.

Cet architecte, qui a notamment contribué à l'intégration d'agents d'IA spécialisés dans certains aspects de la pratique – les questions liées au Code de construction notamment –, participe actuellement à la réflexion sur la refonte du référentiel de compétences de l'OAQ, dont il est membre du conseil d'administration. « On réfléchit justement à la place à faire aux nouvelles technologies dans le référentiel », indique-t-il.

Pour l'instant, l'équipe chargée de cette refonte n'a pas encore de pistes de solution précises pour y intégrer l'utilisation de l'IA. Mais une chose demeure : il faut toutefois faire la distinction entre savoir-faire et compétences, rappelle Patrick Littée, architecte, directeur de la pratique

professionnelle à l'OAQ. « L'IA ne change pas le métier, souligne-t-il. Ce qu'un architecte était capable de faire seul avant, il doit savoir le faire seul même lorsqu'il a à sa disposition un agent d'IA. »

Selon Timothé Plante, étudiant à la maîtrise en architecture à l'UdeM et participant à l'atelier *Perturbations et potentialités*, l'IA ne remplacera pas les architectes, mais modifiera bel et bien la pratique de l'architecture. « Ça va éliminer des tâches répétitives et automatisables, comme la mise en page de documents ou les comptes rendus de réunions », illustre-t-il.

En viendra-t-on un jour à exiger des architectes qui débutent dans la profession qu'ils et elles connaissent l'IA ? Laurent Mercure ne saurait l'affirmer. Mais il note que cette compétence varie beaucoup au sein des candidats et candidates à la profession

d'architecte qui travaillent chez NFOE. « Certains l'utilisent beaucoup tandis que d'autres pas du tout, et ça n'affecte pas mon avis sur la personne, spécifie-t-il. Ce qui va plus m'allumer, c'est sa vigilance et son esprit critique par rapport à l'outil. »

L'architecte croit d'ailleurs que les maîtres de stage ont la responsabilité de se tenir à jour sur l'évolution de ces outils. « Il faut poser des questions, regarder ce qui se fait, observer comment les stagiaires l'utilisent et avoir un regard critique là-dessus. »

Selon lui, il est essentiel d'intégrer l'aspect éthique et déontologique de l'utilisation de l'IA dans le référentiel de compétences et dans la formation continue de l'OAQ. Car il ne faut pas oublier que « le modèle d'affaires de l'IA, c'est de prendre des données », conclut l'architecte. ●

1 <https://raic.org/fr/nouvelles/journal-de-lirac-le-novembre-2025/>

Cet intérêt pour le développement durable, qui s'est manifesté durant ses cours de biologie au cégep, la pousse à suivre une formation pour obtenir la certification « associée écologique LEED » en 2025. Elle envisage de passer le niveau supérieur en suivant une autre formation pour devenir « LEED AP », ce qui lui permettra de devenir une référence en la matière chez PRISME.

Dans son projet final de maîtrise, à l'automne 2025, Noémie Lachance a utilisé le logiciel de visualisation VISOID, alimenté par l'IA. Il lui a permis d'améliorer le rendu de l'intérieur de sa serre verticale. « Modéliser tous les conduits de ventilation peut être très complexe, dit-elle. L'intelligence artificielle m'a permis d'économiser de 40 à 50 heures de travail. »



◀ Rendu de l'intérieur de la serre verticale imaginée par Noémie Lachance et sa collègue Béatrice Pépin



Esquisses a préparé ce portrait dans la foulée de la remise des distinctions de l'OAQ à la fin d'avril 2026, lors du gala des Prix d'excellence en architecture.

A



B

Médaille du mérite 2026

Hommage à deux passionnés du patrimoine

Les architectes Pierre Beaupré et Josette Michaud ont consacré leur carrière à préserver le patrimoine bâti québécois. Portrait du lauréat et de la lauréate de la Médaille du mérite 2026 de l'OAQ.

PAR GABRIELLE ANCTIL

Malgré la journée pluvieuse, la vue sur le mont Royal est splendide à travers les larges fenêtres du bâtiment Cooper. Dans son bureau, entourée de bibliothèques où s'entassent livres et objets disparates, l'architecte Josette Michaud semble parfaitement à sa place. Dans la pièce voisine, son associé et conjoint, l'architecte Pierre Beaupré est penché sur son ordinateur.

« Pendant plusieurs années, la chorégraphe Marie Chouinard avait son studio de danse ici », lance Josette Michaud en s'avançant dans un espace occupé par une longue rangée de bureaux. C'est là que le personnel de Beaupré Michaud et Associés, Architectes s'affaire. Créée en 1982 par le couple, la firme est aujourd'hui connue pour son travail de restauration du patrimoine architectural. Sa liste de réalisations est impressionnante : Domaine du Fort de la Montagne et Grand Séminaire, théâtre Outremont et, plus récemment, l'hôtel de ville de Montréal, entre autres.

Des traces des réalisations de la firme sont disséminées un peu partout dans le bureau. Dans la salle à manger, des certificats d'honneur et divers trophées témoignent des prix remportés au fil des années. Mais Josette Michaud préfère s'attarder à une série de « bibelots » dépareillés, dont une grille de ventilation, un blochet de charpente et un fragment de chapiteau corinthien. « Ça, on l'a récupéré pendant la rénovation de la Cathédrale de Montréal », explique-t-elle. La collection témoigne de son attachement pour les projets sur lesquels ses collègues et elle ont travaillé au fil du temps.

Un attachement qui caractérise l'ensemble de la carrière de Josette Michaud et Pierre Beaupré, consacrée en grande partie à préserver et à embellir le patrimoine québécois. Dans leur temps libre, ils ont participé à l'avancement de la profession, au sein notamment de l'Ordre des architectes, dont ils ont tous les deux assuré la présidence du conseil d'administration. Ils signent des textes dans diverses publications, tant des revues professionnelles que des ouvrages de vulgarisation. Leur carrière, bref, est exemplaire. Pour le souligner, l'OAQ leur décerne la Médaille du mérite 2026.

Carrière fortuite

« J'aurais pu être ingénieur, mais c'était un métier trop sérieux », lance Pierre Beaupré lorsqu'on lui demande pourquoi il est devenu architecte. « J'ai pensé que la vie serait plus belle en architecture. » Une fois son cours classique terminé, il entreprend ses études en architecture à l'Université de Montréal. C'est aussi là qu'il rencontre celle qui deviendra sa collègue et épouse, Josette Michaud. Cette dernière a pour sa part amorcé son parcours universitaire en histoire de l'art dans les années 1960. « Mon professeur d'histoire de l'architecture nous disait : "Certains d'entre vous deviendront architectes" », se remémore-t-elle. Interpellée, elle se rend à la Faculté de l'aménagement pour s'informer des conditions pour y être admise. Ça tombe bien, les examens d'admission – qu'elle passera haut la main – ont lieu quelques jours plus tard. Elle devient, à l'époque, l'une des seules femmes à étudier dans le domaine.

Diplôme en poche, les deux architectes amorcent leur carrière. Pierre Beaupré se voit confier le projet de rénovation de 700 unités d'habitation de Milton-Parc, à Montréal, pour les transformer en coopératives d'habitation. « On m'a ensuite approché pour construire une trentaine d'habitations pour la Coopérative Nouvelle Ère, à Longueuil, raconte-t-il. Josette et moi, on s'est dit : "On va essayer !" » C'est à ce moment qu'ils fondent leur bureau, dans leur sous-sol de l'avenue Querbes, à Outremont.

À la même époque, Josette Michaud se consacre à la rédaction d'un livre jeunesse sur l'architecture, *Montréal ma grand'ville*, paru aux Éditions La Presse en 1979, ainsi qu'à plusieurs monographies illustrées sur le Vieux-Montréal. Ces publications attirent l'attention d'un prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice, qui leur confie la rédaction d'une étude d'ensemble sur le Domaine du Fort de la Montagne. Ce projet, suivi de bien



C

d'autres, les mènera à collaborer avec des spécialistes du patrimoine. « Tout au long de notre carrière, dit Josette Michaud, on a pu compter sur des archivistes, des archéologues et des artisans pour nous épauler. »

« Est-ce qu'on choisit une carrière ou est-ce que la carrière nous choisit ? renchérit Pierre Beaupré, l'air songeur. Un projet de restauration mène à un autre, et on finit par être défini par ça, parce qu'on est compétent et intéressé. »

Pour une architecture bien de chez nous

Pour Georges Adamczyk, professeur émérite à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, la carrière des deux architectes a été marquée par un « enthousiasme pour l'architecture comme projet culturel ». Il souligne notamment l'engagement de Pierre Beaupré dans les défunctes Société d'architecture de Montréal et revue ARQ. « On voit qu'ils ont le souci de défendre l'architecture comme acte culturel majeur pour la collectivité », fait-il remarquer. →



D

A. Chapelle du Collège Jean-de-Brébeuf, à Montréal
Photo : Marc Cramer

B. Les architectes Josette Michaud et Pierre Beaupré, lauréate et lauréat du Prix du mérite 2026
Photo : gracieuseté de Josette Michaud et Pierre Beaupré

C. Carmel de Montréal
Photo : Pierre Bélanger

D. Église de L'Assomption-de-la-Sainte-Vierge, à L'Assomption

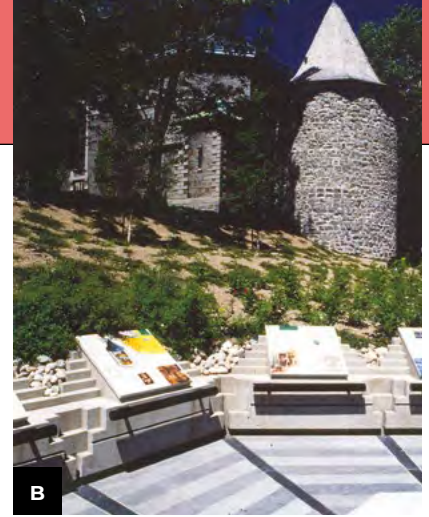
C'est d'ailleurs ce qui a poussé Pierre Beaupré à s'investir au sein de l'OAQ. « Bien sûr, la mission de base est de protéger le public. Mais je crois qu'il importe aussi de valoriser la qualité de l'architecture », explique-t-il. Il participe en 1982 à la rédaction d'un livre blanc



sur l'architecture, un travail que Josette Michaud tente de continuer une décennie plus tard en travaillant à un mémoire présenté au Groupe-conseil sur la politique culturelle du Québec.

Leur principal legs demeurera toutefois leur engagement profond envers la restauration et la réhabilitation du patrimoine québécois. « À l'époque, ce n'était pas courant de voir un bureau s'y consacrer. Aujourd'hui, c'est le lot de tous de travailler sur ce qu'on a déjà », observe Georges Adamczyk.

Malgré leur carrière prolifique, les Beaupré-Michaud sont loin d'être prêts à déposer leur crayon. Lorsqu'on leur demande s'ils songent à la retraite, ils se jettent un regard amusé. « Ça fait sept, huit ans qu'on n'est plus les patrons de la boîte. Nous sommes des employés ici », indique Josette Michaud, expliquant avoir cédé la direction de la firme à de nouveaux associés. Pierre Beaupré travaille d'ailleurs en ce moment à un



projet de restauration de la bibliothèque Mordecai-Richler, dont le toit en ardoise l'enthousiasme particulièrement.

« Quand Michel-Ange est mort, à 88 ans, il était encore dans ses échafaudages, conclut Josette Michaud, sourire en coin. Vous allez devoir m'endurer encore un moment. » ●

A. Maison Joachim-Génus (anciennement Valois), à Vaudreuil-Dorion

Photo: Antonin Beaupré architecte paysagiste

B. Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice

Photo: Pierre Beaupré



COMMERCIAL & INSTITUTIONNEL

Solution de revêtement haute performance



L'UNIQUE OFFRE INTÉGRÉE EN ALUMINIUM

Planches, panneaux et lattes, dans tous les finis

Découvrez la gamme ici
archi.maibec.com

tableau de l'Ordre
mouvements du 27 décembre 2025 au 23 avril 2026

**NOUVELLES
INSCRIPTIONS**

6 janvier 2026

Campos Dos Santos,
Michelle Emília

27 janvier 2026

Ramirez, Nicolas

29 janvier 2026

Cyr, Simon
Lavallée, Gabriel

4 février 2026

Ghzala, Yahia

10 février 2026

Abou Awwad, Lina
Afi, Housseem
Bicari, Adjani
Bisson, Carolane
Cliche, Aurélie
Defly, Eloa
Dufort, Rachele
Grosfils, Eugénie
Guessoum, Riyadh Nour
Jezdan, Elie
Lapointe, Audrey
Simard, Jade

24 février 2026

Collette, Alexandrine
El Joubaili, Abass
Ouellet, Noémie

11 mars 2026

Binet, Justine
Cadieux, Gabrielle
Gaudreault, Maxime
Ismail, Nessrine
Mailloux, Ariane
Polanco, Mateo Rafael
Rajamason, Bryan Toky
Rusan, Luminita
Vachon, Amélie

12 mars 2026

Morrier, Marie-Claire
Ouellet, Lucas
Vallette, Godefroy

18 mars 2026

Longval, Virginie

1^{er} avril 2026

Tardif, Jonathan

7 avril 2026

April, Adam
Gemme, Zachary
Jerrar, Khalid
Rabellino, Ariane
Rouleau-Dick, Thérèse
Salloum, Christelle
Tabit, Lise
Youssef, Mahindar

8 avril 2026

Allard-Bufferet, Véronique
Harbaoui, Majdi
Hasan, Bakir
Senay, Maude
Thibault, Anne

9 avril 2026

Stendal, Marie-France

14 avril 2026

Aitken, Baptiste
Argueta, Matthew Alberto
Bevilacqua, Simone
Bossi, Anna Paola
Boucher, Xavier
Boutin, Anne-Sophie
Ethier, Jacob
Fillion, Olivier
Gamache, Charlotte
Jamous, Anthony
Leclerc, Laurie
London, Sarah
Madore, Benoit
Marcotte, Simon
Mariaud De Serre,
François-Mathieu
Menghi, Adriana
Moussa, Freddy
Peraza Martinez,
Martha Angelica
Tremblay, Liana

16 avril 2026

Abdel Ahad, Maya
Astete Ramirez,
Carolina Francisca
Athamena, Khaled
Bouchard, Mia-Kim
Desmarais, Hugo

Dumas-Malouf, Alexia
Filiatrault, Marylou
Hadib, Dima
Morin, Félix
Santos, Luiza
Vincent, Ithia

17 avril 2026

Murray Leclair, Louis

RÉINSCRIPTIONS

2 février 2026

Quijada Cuffaro,
Orietta Josefina

10 février 2026

Monette, Guy Georges

DÉMISSIONS

31 décembre 2025

Bednarek, Bozenna
Bellian, John
Bourke, Julia Elizabeth
Demers, Jean
Lamoureux, Yves
Laurin, Line

1^{er} janvier 2026

Frenette, Martin
Heppell, François
Morimanno, Pierre

5 janvier 2026

Malouin, Julie

19 janvier 2026

Kim, Won Chul

20 janvier 2026

Brun Del Re, Claudio

22 janvier 2026

Landry, Marielle

26 janvier 2026

Gremillet, Lakmé

30 janvier 2026

Smith, François

3 février 2026

Couture, Yves
Levesque, Andrée

10 février 2026

Sauvageau, Louis

13 février 2026

Pigeon, Claude D.

16 février 2026

Nguyen, Mai Lan

20 février 2026

Ruel, Jean-Pierre

21 février 2026

Grenon, François

23 février 2026

Pelletier, Nicole

27 février 2026

Parent, Gérald

28 février 2026

Cyr, Isabelle Marie
Lamarre, Christine

1^{er} mars 2026

Deptuck, Mary
Fortin, Louis
Laberge, France

2 mars 2026

Chevarie, Daniel
Savignac, Pierre-Paul
Turcot, Luc

4 mars 2026

Charpentier, Gabrielle
Dubeau, Francine

5 mars 2026

Rouillard, Nathalie

6 mars 2026

Hébert, Julien

9 mars 2026

Bergeron, Guy

10 mars 2026

Zarate, Eduardo

14 mars 2026

Fortin, Francis

17 mars 2026

Thai, Quan

20 mars 2026

Roy, Louise

23 mars 2026

Gaudet, Walter Gilles

tableau de l'Ordre
mouvements du 27 décembre 2025 au 23 avril 2026

26 mars 2026

Rhéaume, Nathalie

27 mars 2026

Duba, Zoya
Dupuis, Josée
Gillon, Didier
Girard, Normand
Laporte, Rémy-Paul

30 mars 2026

Adam, Benoit
Emery, Louis-Martin
Ikhlassi, Nissan

31 mars 2026

Ainsley, Myriam
Alvarez, Aldo
Boucher, François
Boudreault, Dany
Cazelais, André
Chevalier, René G.
Comtois, Claude
Côté, Alain
Cousineau, Daniel
David, Joselito
Demers, Yves
Di Paolo, Paolo
Gabriel-Chouinard, Aline
Garant, Claude
Gervais, Diane
Godlovitch, Nathan
Jacques, Donald
Joyal, Laurent
Langlois, Bernard L.
Lapointe, Jean
Laurin, Claude H.
Léonard, André
Marchand, Patrick
Martin, Jacques
Massicotte, Yves
Mesa Zanabria, Juan David
Ostiguy, Martine
Petrov, Stoyan
Racette, Paul
Rocheleau, Gilles
Rose, Valentin
Roy, Odile
Ruelland, Lucie
Shupe, Peter
SurrIDGE, Margaret Stovel
Zamudio Lozano, Tammy

1^{er} avril 2026

Benbady, Abdelali
Bisson, Danielle
Bouvier, Pierre
Gagné, Josée
Hayward, Annegret
Labonté, Richard
Lamalle, Katia
Laperrière, Luc
Leduc, Robert
Nunes, Ana L.
Paki, Davor
Palacios, Magdalena
Pretty, Louis C.
Reeves, Marie-Agnès
Roc, Yveline
Serbyn, Andrij
Simla, Karl J.
Sossanpour, Rafie
Toromanoff, Don
Ulman, Vladimir
Veilleux, Natalie
Wigglesworth, David John

2 avril 2026

Janssen, Amélie

**DÉPARTS
À LA RETRAITE**

31 décembre 2025

Daoust, Pierre
Lafleur, Réjean
Lasnier, Suzane
Wiseman, Brian

1^{er} janvier 2026

Coviensky, Jerry
Kaplin, Richard
Martel, Pierre

13 janvier 2026

Blais, Myriam

14 janvier 2026

de Lorimier, Stephen

16 janvier 2026

Coursol, Jean-Marc

26 janvier 2026

Laurin, Claude

31 janvier 2026

Doucet, Chantal
Theophanides, Sheila

1^{er} février 2026

Rouaud, Anne

2 février 2026

Gariépy, Benoit

8 février 2026

Laberge, Jean

23 février 2026

Thode, Diane

27 février 2026

Simion, Victor (Père)

28 février 2026

De Luca, Nina
Ouellette, Gaétan

1^{er} mars 2026

Gagné, Lise
Languedoc, Michel

9 mars 2026

Feghoul, Rachida

10 mars 2026

Bieniecka, Ewa
Rubin, Michael

11 mars 2026

Laflamme, Stéphane

16 mars 2026

El Zawi, Alex

21 mars 2026

Brunet, Josée

23 mars 2026

Lanouette, Georges

24 mars 2026

Garabedian, Kevork

27 mars 2026

Dallaire, Jean
Légaré, Jean-Jacques

30 mars 2026

Schweitzer, Thomas J.

31 mars 2026

Baril, Denis
Charlebois, Sophie
Davidson, Pierre
Drouin, Isabelle

Gamache, Patrice
Langelier, Raynald
Nadeau, Pierre
Tremblay, Jacques J.
Vachon, Geneviève
Williams, Ronald Franklin

1^{er} avril 2026

Bastien, Michel
de Lorimier, Guillaume
Dumont, Michel
Gauthier, Pierre
Gervais, Christine
Hubert, Martine
Lafontaine, Ginette
Malo, Richard
Martel, Nicole Claire Andrea
Trudeau, Laurent
White, Jacques

DÉCÈS

29 décembre 2025

Pellerin, Michel

31 janvier 2026

Jacques, Bernard

**DÉCISION
DU CONSEIL
DE DISCIPLINE**

Bendjennet, Mourad
13 mars 2026

Décision sur culpabilité et sanction


Anastasiu, Michel

30 janvier 2026

Décision sur culpabilité
-ET-

27 avril 2026

Décision sur sanction

 Pour obtenir plus de renseignements sur les décisions, rendez-vous à soquij.qc.ca

St-Laurent

Façonné pour vous
Crafted for you

fabstlaurent.com





Réalisez des économies avec TD Assurance.

Vous pourriez obtenir des tarifs préférentiels sur l'assurance habitation et auto. De plus, découvrez d'autres produits de TD Assurance qui peuvent répondre à vos besoins.

Pour en savoir plus ou pour obtenir une soumission, visitez tdassurance.com/oaq



TD Assurance



Le programme TD Assurance Meloche Monnex est offert par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Il est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc., au Québec, par Meloche Monnex services financiers inc., en Ontario, et par Agence Directe TD Assurance Inc. ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, place Crémazie, 12^e étage, Montréal (Québec) H2P 1B6. En raison des lois provinciales, ce programme d'assurances auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba ni en Saskatchewan. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.TM Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.